







13 mars 2023

EMN Luxembourg Weekly Brief:

Le Réseau européen des migrations, créé par la décision n°2008/381/CE du Conseil du 14 mai 2008, a pour objet de fournir des informations actualisées, objectives, fiables et comparables sur la migration et l'asile aux institutions européennes, aux autorités des Etats membres et au grand public en vue d'appuyer l'élaboration des politiques et la prise de décisions au sein de l'Union européenne.

Informations utiles:

Le 8 mars 2023, la Chambre des Députés a adopté deux projets de loi :

- <u>Le projet de loi 7954</u> entend mettre en place une meilleure gestion du phénomène du séjour irrégulier des ressortissants de pays tiers sur le territoire luxembourgeois. Le texte prévoit notamment de structurer les différentes catégories de mesures d'éloignement de manière claire et cohérente.
- <u>Le projet de loi 8032</u> a pour objet d'introduire dans le Code pénal une circonstance aggravante pour les crimes, délits et contraventions commis en raison d'un mobile fondé sur un ou plusieurs <u>des éléments visés à l'article 454 du Code pénal.</u>
- Le 9 mars 2023, le ministre des Affaires étrangères et européennes, ministre de l'Immigration et de l'Asile, <u>Jean Asselborn</u>, a participé à la réunion du Conseil "Justice et Affaires intérieures" de l'Union européenne. La discussion principale était dédiée aux dimensions internes et externes de la migration et de l'asile. Concernant la dimension interne, le ministre Asselborn a réitéré son plein soutien pour une réforme globale de la politique de l'UE en matière d'asile et de migration qui permet d'apporter des solutions structurelles. Il a plaidé pour accélérer les travaux sur le pacte migration et asile en vue de clôturer les travaux avant la fin de la législature européenne.
- Le 7 mars 2023, <u>la version modernisée du système d'information Schengen (SIS) est mise en service</u>.
 Le SIS est le plus important système de partage d'informations pour la sécurité et la gestion des frontières en Europe. Il fournit des informations sur les personnes recherchées ou disparues, les ressortissants de pays tiers qui n'ont légalement pas le droit de séjourner dans l'Union et les objets perdus ou volés (par exemple, des voitures, des armes à feu, des bateaux et des documents d'identité).
- Le 8 mars 2023, <u>la Commission européenne a adopté la communication sur la directive relative à la protection temporaire</u>. La directive a été déclenchée pour la première fois le 4 mars 2022 en réponse à l'agression menée par la Russie contre l'Ukraine. Cette communication dresse le bilan de la mise en œuvre de la directive au cours de l'année écoulée, elle tire les leçons de l'expérience acquise et elle recense les domaines prioritaires dans lesquels il est nécessaire de poursuivre le travail.

Chiffre de la semaine: 270

En 2022, le ministère des Affaires étrangères et européennes a pris 270 décisions d'incompétences (transfert) pour l'examen des demandes de protection internationale parce qu'un autre État parti au règlement Dublin III est considéré responsable de l'examen de ces demandes. Ce type de décisions représente 14,1% des décisions prises en matière de protection internationale en 2022. Notons qu'en 2020, il y en avait 219, et en 2019, le ministère avait encore pris 626 décisions d'incompétences qui constituaient alors 29% des décisions prises en matière de protection internationale.

Source: Direction de l'immigration

Si vous souhaitez recevoir l'EMN Luxembourg Weekly Brief dans votre boîte mail, merci de contacter zane.rozenberga@uni.lu

Nous contacter :

Email: emn@uni.lu
Twitter: @EMNLuxembourg

Site du LU EMN NCP : https://emnluxembourg.uni.lu

Site de l'EMN: https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/european migration network en